



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 81644

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les préconisations du rapport du Conseil de promotion du tourisme (CPT) mis en place et présidé par M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international. Dans ce rapport, le CPT préconise pour dynamiser le tourisme notamment de faciliter les procédures de délivrance des visas. Cette mesure permettrait d'atteindre, en 2020, l'objectif de 100 millions de touristes et d'augmenter ainsi les revenus générés par ce secteur. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement au sujet de cette préconisation.

Texte de la réponse

La délivrance de visas en moins de 48h, mise en place dès 2014, est un facteur d'attractivité très fort pour la destination France. A l'occasion de la conférence annuelle du tourisme du 8 octobre 2015, le ministre des affaires étrangères et du développement international a annoncé l'extension du dispositif « visa en 48h » à Singapour, la Turquie et l'Indonésie. Aujourd'hui, plus de 45% des visas délivrés par les autorités consulaires françaises le sont en moins de 48h. Les pays concernés sont les suivants : Chine, Inde, Turquie, Afrique du Sud, Pays du Golfe arabo-persique (sauf Arabie Saoudite), Singapour et l'Indonésie. Le dispositif est en cours de consolidation avant d'envisager l'extension de la mesure à d'autres pays. En 2015, une hausse de 38% des demandes de visas par la clientèle chinoise a été constatée dans la foulée de l'adoption de cette mesure. En parallèle, des centres externalisés de gestion des demandes de visa ont été déployés pour répondre aux exigences et aux contraintes de la mise en place de la biométrie. En Inde et en Chine, ce sont respectivement 15 et 14 centres qui ont été créés et équipés. L'ensemble des 90 centres externalisés identifiés comme stratégiques à travers le monde seront, dès 2017, mobilisés afin d'assurer la promotion de la destination France. Une convention a été signée par les prestataires de services et tout France, avec le soutien du MAEDI, afin de fixer les modalités de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81644

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4430

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3426